Info-Mail 51 FR

À 4 ans 1
À 18 ans 2
À 29 ans 2
À 35 ans 2
À 75 ans 2
Seize mètres carrés pour six personnes 3
Méthodes policières bien singulières … 3
Nous cherchons 4
Nous souhaitons 4

À 4 ans

Rosalia a déjà quatre ans. Elle peut et doit désormais aller à l'école enfantine. Mais Rosalia n'est pas une enfant facile. Elle a un besoin irrépressible de bouger et de jouer, ce qu'elle ne peut pas assouvir au centre du Quai du bas : elle vit avec ses parents dans une petite chambre de 15 m². L'enfant est constamment en mouvement, d'une manière ou d'une autre, et son caractère agité peut agacer. Nous connaissons Rosalia et ses parents depuis leur arrivée au centre « de retour » de Bienne, début 2026. Nous avons rapidement remarqué que Rosalia avait besoin de sortir régulièrement du centre, d'être en contact avec des enfants de son âge sous la surveillance d'éducateurs bienveillants. C'est pourquoi nous l'avons inscrite dans une crèche, trois mois avant le début de la scolarité obligatoire. Nous avons également trouvé les moyens de financement. Malheureusement, la petite n'a finalement pas pu y aller. Rosalia est donc désormais scolarisée à l'école obligatoire, où elle pose problèmes. Enseignants et autorités scolaires biennoises sont maintenant sollicités. Ils ne sont pas responsables de la présence de Rosalia et de ses parents à Bienne, ni de la manière dont la Suisse et le canton de Berne traitent les demandeurs d'asile.

Les « personnes déboutées », même si leur départ est encore lointain, voire impossible, vivent dans une incertitude permanente ; ils ne savent pas ce qui va leur arriver. Peut-être que demain, la police viendra pour la énième fois au centre de « retour » afin d'expulser cette famille ou d'autres personnes. Beaucoup de résidents sont déjà profondément traumatisés par leur fuite et par ce qui les a poussés à fuir. Pas étonnant que le comportement des enfants pose des problèmes… L'ancien président de la Commission fédérale des migrations l'avait déjà dit il y a des années, à Bienne d'ailleurs : « Nous produisons des enfants brisés » (dans les centres d'aide d'urgence). Les voilà.

C'est ce qu'a dit Walter Leimgruber, à l'époque président de la Commission fédérale des migrations CFM, à l'occasion d'un apéritif à Bienne, le 4 novembre 2020. Également publié dans Der Bund, 13.11.2020 et dans Le Journal du Jura du 26 novembre 2020 (« Traiter des enfants ainsi est inadmissible »).
N.B. : Cet apéritif s'est déroulé dans le respect de toutes les règles sanitaires liées au coronavirus !

D'autres enfants, qui ne sont pas sans difficultés, seront scolarisés. Un enfant du centre de « retour » de Bienne, qui sera le prochain à être scolarisé, fréquente la crèche, également grâce à notre soutien.

À 18 ans

Pour certains jeunes, le 18e anniversaire est un jour de malheur. C'est le cas pour cette jeune réfugiée. Elle a récemment atteint sa majorité. Jusqu'alors, elle était une « MNA » (mineure non accompagnée demandeuse d'asile), relativement bien prise en charge dans un centre d'accueil spécial pour mineurs, elle suivait sa 10e année scolaire. Dès son 18e anniversaire, elle est devenue une demandeuse d'aide d'urgence indésirable, « tenue de quitter le territoire ». Si le Service des migrations du canton (Midi) ou le SEM l'autorisent, elle pourra encore terminer le semestre qu'elle a commencé. Ensuite, elle devra partir. – C'est dommage pour cette personne motivée, elle serait une main-d'œuvre très appréciée ici. La politique d'asile suisse est-elle vraiment la solution idéale dans un tel cas ?

À 29 ans

Un homme originaire d'Érythrée a obtenu un permis de séjour après 11 ans passés en Suisse. Il a toutefois dû se procurer un passeport érythréen, et ce malgré l'arrêt du Tribunal fédéral 2C_64/2025 du 21 octobre 2025 (http://relevancy.bger.ch/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2F21-10-2025-2C_64-2025&lang=de&type=show_document)

À 35 ans

Cette Tibétaine est arrivée en Suisse en 2012. En 2017, elle a rencontré celui qui allait devenir le père de ses enfants. Lui a obtenu un permis de séjour, pas elle. Cela fait 8 ans qu'ils souhaitent se marier. Ils ont deux enfants, tous deux nés en Suisse. Aujourd'hui enfin, après de nombreuses démarches administratives et une décision du Tribunal administratif fédéral, ils ont pu se marier.

À 75 ans

Après 13 ans passés en Suisse, cet homme originaire de l'ancienne Cisjordanie – aujourd'hui la Palestine – a obtenu un permis de séjour. Il a aujourd'hui 75 ans. À l'époque, il s'était installé en Espagne pour y travailler, mais il ne s'y est jamais fait enregistrer. Lorsqu'il n'a plus trouvé de travail en Espagne, il s'est installé en Suisse et y a déposé une demande d'asile. Il

ne pouvait pas retourner en Palestine, car Israël ne l'autorisait pas à entrer sur son territoire. Il ne pouvait pas aller en Jordanie, car il n'avait pas la nationalité jordanienne. Il ne pouvait pas retourner en Espagne, car il n'y avait officiellement jamais séjourné. C'est ainsi qu'il a fait la connaissance de divers centres d'asile et de « retour », dont l'ancien camp de conteneurs de Bienne-Bözingen. Depuis la fermeture de ce dernier, il vivait à Konolfingen. Il a enfin obtenu un permis de séjour, avec un nom mal orthographié et une nationalité erronée. Cet homme souhaite s'installer à Bienne, qu'il connaît déjà. Le service social de Konolfingen (commune où se trouve le centre de « retour ») devrait désormais lui trouver un logement. Avec notre aide, il en a trouvé un provisoirement au foyer d'accueil de Bienne. Par la suite, il aura besoin d'un petit appartement au rez-de-chaussée ou avec ascenseur (car il a du mal à monter un escalier), avec un loyer dans les limites de l'aide sociale (800 CHF plus charges). Les propositions sont les bienvenues ! info@tous-les-etres-humains.ch

Seize mètres carrés pour six personnes

Voilà l'espace « privé » pour une famille de six personnes au centre du Quai du bas. La cuisine et la petite salle commune sont partagées par 13 personnes, tout comme la douche et les toilettes.

Méthodes policières bien singulières …

Quatre policiers, lundi 24 juillet, se rendent dans le centre Quai du bas. Ils emmènent un requérant débouté d'Afrique subtropicale qui est avec sa femme et son fils (né en Suisse). Ils vivent dans les centres de Bellelay et de Bienne depuis bientôt 3 ans. Motif ? Il sera donné par écrit en allemand, alors que le couple est francophone : la police doit perquisitionner le lieu d'habitation et contrôler l'identité du quidam… Or, celui-ci a été placé dans le centre de retour sur ordre du SEM et reçoit du service migration l'aide d'urgence. Les passeports sont auprès des autorités fédérales. Que veulent savoir de plus les autorités ? L'homme passera deux nuits en prison, rencontrera les autorités de son pays. Il ne signera rien, même pas le papier qui confirme qu'il a reçu en retour sa ceinture… But d'une telle opération ? Faire peur, semer la panique dans tout le centre de «retour», tout en informant très mal la personne, qui n'a commis aucun délit.

Et si les autorités agissaient autrement ?

Cet homme est cultivé, il est réservé, respectueux de la législation en Suisse. Son rêve : devenir installateur sanitaire. Pourquoi ne pas lui donner sa chance et lui permettre de faire la preuve de ses capacités ? Sa femme est toute disposée à suivre une formation d'assistante en soins de santé. C'est une femme vaillante, vive d'esprit, et prête à s'engager. Comment leur enfant peut-il se développer dans des conditions dignes s'ils continuent de vivre dans un centre de « retour » ? Une chambre de 14m carrés dont la moitié de l'espace est occupée par des lits superposés, une salle d'eau à partager avec 10 autres femmes de différentes

nationalités, une salle commune pour 40 personnes… Impossible de vivre une vie familiale sereine et normale.

Le système d'asile devrait faire preuve de souplesse : les personnes qui n'ont jamais été condamnées, qui parlent l'une des langues nationales et qui souhaitent travailler et vivre ici, en Suisse – pourquoi ne pas leur donner une chance, plutôt que de les laisser « végéter » pendant des années dans un centre, sans leur permettre de travailler ? Cela engendre des coûts financiers pour nous, les contribuables, impose une charge inutile à la police et, surtout, cette attente désespérée et ces conditions de vie exiguës plongent les familles dans un état dépressif qui a des répercussions sur le développement des enfants. Cela complique notamment le quotidien des écoles à Bienne.

« La limitation des possibilités d'emploi pour les réfugiés réduit leur probabilité d'emploi et leurs salaires à long terme. Il en résulte des coûts élevés pour ces personnes et les pays d'accueil. »
https://kof.ethz.ch/fr/news-et-manifestations/kof-bulletin/numeros/2023/09/Restrictions-de-lacces-au-marche-du-travail-pour-les-refugies.html?utm_source=chatgpt.com

Nous cherchons

Un logement pour un couple et leur enfant. Afin de permettre à une famille de quitter le centre de « retour », nous cherchons un modeste appartement de trois pièces dans une maison où vivent également les propriétaires. Le loyer et l'assurance ménage sont pris en charge par notre association, grâce à l'aide généreuse d'une fondation. Le couple n'a pas le droit de travailler, mais il est disposé à donner un coup de main bénévole en nettoyant les espaces communs, en s'occupant du jardin. Si vous aviez la possibilité et l'envie d'accueillir cette famille, merci de vous annoncer auprès de Sylviane Zulauf Catalfamo qui vous informera avec précision. Ultérieurement, nous organiserons une rencontre avec la famille. cata.zul@bluewin.ch ou info@alle-menschen.ch .

Nous souhaitons

À tous les enfants une bonne rentrée après les vacances d'automne !